

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

XII^{ME} LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE UNIQUE 2015-2016

RAPPORT

FAIT AU NOM

**DE LA COMMISSION DE L'ECONOMIE
GENERALE, DES FINANCES, DU PLAN ET
DE LA COOPERATION ECONOMIQUE**

SUR

**LE PROJET DE LOI N° 22/2015 PORTANT
APPROBATION DU PROGRAMME TRIENNAL
D'INVESTISSEMENTS PUBLICS 2016-2018**

PAR

M. PAPA ABDOU KHADIR MBODJ

RAPPORTEUR GENERAL

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Chers Collègues,

La Commission de l'Economie générale, des Finances, du Plan et de la Coopération économique s'est réunie le samedi 21 novembre 2015, sous la présidence de Monsieur Babacar DIAME, Président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de loi n°22/2015 portant approbation du Programme Triennal d'Investissements Publics (PTIP) 2016-2018.

Le Gouvernement était représenté par Monsieur Amadou BA, Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan et Monsieur Birima MANGARA, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, chargé du Budget, entourés de leurs principaux collaborateurs.

Prenant la parole pour présenter les caractéristiques générales du projet, Monsieur le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan indiquera que le Programme triennal d'Investissements publics (PTIP), répertorie l'ensemble des projets et programmes financés par l'Etat et ses Partenaires techniques et financiers sur un horizon de trois (3) ans, par secteur et sous-secteur, en liaison avec le cadrage macro-économique.

Le PTIP est, à contenu précis et quantifié, révisable tous les ans et dont les tranches annuelles sont exécutoires, puisque correspondant aux dépenses en capital de la loi des finances. Il fait l'objet d'une loi votée par l'Assemblée nationale lors de sa session budgétaire.

Historiquement, de l'indépendance (1960) au début de la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel à moyen et long termes (1985), la planification des investissements publics était gérée dans le cadre des plans de développement économique et social. Ces plans couvraient une période de quatre (4) ans. Il était prévu une seule modification à mi-parcours pour tenir compte des derniers changements.

Ainsi, avec la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel à moyen et long termes (1985-1992), est intervenue la réforme du système national de planification en vue d'une optimisation de l'utilisation des fonds publics.

Le nouveau système de planification a été mis en application à partir du premier Programme Triennal d'Investissements Publics (PTIP) 1987-1990 et le budget consolidé d'investissement (BCI) 1987-1988.

Le PTIP offre les avantages ci-dessous :

- il opérationnalise la vision claire et précise du Gouvernement qu'est le PSE ;
- il fait l'objet de révision annuelle pour prendre en compte de nouveaux projets et programmes d'investissements publics initiés par le Gouvernement sur la base des préoccupations des populations (Exemples : PUDC et PROMOVIL qui intègrent le présent PTIP) ;
- il prend en charge les autorisations de programmes qui constituent le support juridique des marchés pluriannuels.

I. Caractéristiques du PTIP 2016-2018

Le présent PTIP 2016-2018, à l'instar de ceux de 2014-2016 et 2015-2017, matérialise l'ambition d'**«un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire dans un Etat de droit»**, laquelle repose sur la mise en œuvre du PSE, notamment de son Plan d'Actions Prioritaires (PAP) 2014-2018.

Toutefois, le PTIP 2016 – 2018 comporte au moins quatre innovations majeures par rapport aux programmes précédents.

Dans la méthodologie d'élaboration tout d'abord, le MEFP a privilégié, davantage que par le passé, l'approche inclusive par une implication étroite des ministères sectoriels. C'est ainsi que ces derniers avaient été sollicités par voie de circulaire pour fournir au MEFP une contribution portant sur :

- la place dans l'économie nationale, les contraintes et les politiques de leur sous-secteur ;
- leurs principaux projets et programmes, avec l'état de leurs financements ;
- les réalisations physiques obtenues et projetées.

La deuxième grande innovation découle du changement de paradigme dans les stratégies mondiales de financement du développement, avec le passage des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) aux Objectifs de Développement Durable (ODD). C'est ainsi que les projets du PTIP sont désormais organisés autour des ODD les plus significatifs. Dans le même temps, un bilan des résultats obtenus par rapport aux OMD est dressé.

La troisième innovation majeure est la systématisation de l'évaluation ex ante par la méthode coûts/avantages des nouveaux projets intégrant le PTIP ; ceci en droite ligne avec l'amélioration de l'efficacité de l'exécution de la dépense publique.

Enfin, les réalisations physiques effectuées sur la période 2012 – 2015 en termes d'investissements publics font l'objet d'une présentation par sous – secteur.

Le PTIP 2016-2018, d'un coût global de **3 866,073 milliards de francs CFA**, est le principal jalon de concrétisation du PAP du PSE dont il reflète exactement les allocations pour un montant de **3 765,773 milliards de francs CFA**, soit **97%** du coût global du PTIP.

Le reste des investissements programmés, pour un montant de **100,3 milliards de francs CFA**, soit **3%**, est constitué exclusivement d'une provision pour faire face à des dépenses imprévues.

Si le PTIP comporte des projets en cours d'exécution sur la période triennale pour un montant de **2 656,154 milliards de francs CFA**, soit **69%**, il prend en compte des projets nouveaux financés par l'Etat et ses Partenaires techniques et financiers pour un montant de **1 209, 092 milliards de francs CFA**, soit **31%**.

II. Répartition des investissements par axe stratégique du PSE

La répartition des prévisions d'investissement par axe stratégique du PSE se présente comme suit :

Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance : **2 416,106 milliards FCFA**, soit **64%** ;

Axe 2 : Capital humain, Protection sociale et Développement durable : **990,152 milliards de FCFA**, représentant une part de **26%** ;

Axe 3 : Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité : **359,515 milliards de FCFA**, soit **10%**.

L'axe 1 « transformation structurelle de l'économie et croissance » concentre 64% des investissements programmés durant la période 2016-2018 et s'appuie sur : (i) les infrastructures et services de transports routiers et ferroviaires ainsi que ceux de l'énergie, (ii) le développement de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de l'aquaculture, (iii) le développement de l'habitat social, (iv) l'émergence de plateformes industrielles intégrées et (v) l'aménagement de pôles touristiques intégrés.

L'axe 2 « capital humain, protection sociale et développement durable » qui représente une proportion de 26% des investissements publics de la période, sera axé essentiellement sur le renforcement de l'offre d'infrastructures et de services sociaux, la protection sociale et l'autonomisation des groupes vulnérables et de meilleures conditions de vie des populations pour un développement inclusif et durable.

L'axe 3 « la gouvernance, les institutions, la paix et la sécurité » reçoit 10% des prévisions d'investissements du PTIP 2016-2018 pour (i) la consolidation de la paix et la sécurité, (ii) la promotion de l'Etat de droit, des droits humains et de la justice, (iii) la promotion de l'équité et de l'égalité de genre, (iv) la réforme de l'Etat et le renforcement de l'Administration publique (v) l'aménagement du territoire, le développement local et la territorialisation.

III. Bilan des OMD et prise en compte des ODD dans le présent PTIP

S'agissant des **Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)**, des progrès significatifs ont été enregistrés grâce aux investissements réalisés dans les PTIP précédents, même si toutes les cibles ne seront pas atteintes en décembre 2015. Globalement, le bilan montre que notre pays devrait atteindre quatre des huit OMD. Il s'agit de l'OMD-1 (réduction de la pauvreté et de la lutte contre la faim), de l'OMD-3 (autonomisation des femmes et égalité de genre), de l'OMD-6 (lutte contre le VIH-SIDA et les grandes maladies) et de l'OMD-8 (mise à disposition de l'aide publique et partenariat mondial).

En revanche, l'OMD-2 (la scolarisation universelle), les OMD-4 et 5 (réduction de la mortalité infantile et maternelle) ne seront pas atteints du fait, respectivement de la faiblesse du taux d'achèvement du cycle primaire et du rythme insuffisant de baisse des taux de mortalité. L'OMD-7 (accès universel à

l'eau potable et à un système amélioré d'assainissement) ne sera pas également atteint, même si la cible de l'accès à l'eau potable est d'ores et déjà dépassée.

Les efforts entrepris pour l'atteinte de tous les OMD seront poursuivis avec le présent PTIP qui adressera onze (11) sur dix-sept Objectifs de Développement Durable (ODD) que la communauté internationale s'est fixés pour améliorer la vie des populations et protéger la planète pour les générations futures.

Aussi, le PTIP 2016-2018 s'est-il inscrit dans la perspective de réalisation des priorités du Plan Sénégal Emergent et de contribution à l'atteinte des ODD, de par l'importance des investissements (**3 332,639 milliards de FCFA** soit **86% du programme triennal**) qui y sont liés.

IV. Caractéristiques du financement du PTIP

L'état de disponibilité montre que le financement acquis s'élève à **3 341,681 milliards de francs CFA, soit 86,4%**, tandis que **524,392 milliards de francs CFA, soit 13,6 %**, sont en **négociation très avancée** avec les Partenaires techniques et financiers et les conventions de financement y relatives seront approuvées au courant de l'exercice 2016.

Ce niveau de financement appréciable est à mettre en parallèle avec l'importance des engagements obtenus au mois de février 2014, dans le cadre de la réunion du Groupe Consultatif pour le Sénégal consacrée au PSE et dont la concrétisation se poursuit.

Par source, le financement du PTIP 2016 - 2018, d'un montant total de **3 866,073 milliards de francs CFA**, provient des :

- ressources internes pour un montant de **2 181,285 milliards de francs CFA, soit 56,4%**;
- ressources extérieures pour un montant de **1 684,788 milliards de francs CFA, soit 43,6%**.

Le financement extérieur, d'un montant de **1 684,788 milliards de francs CFA**, se répartit en deux (2) catégories :

- (i) **subventions** pour un montant de **521,779 milliards de francs CFA, soit 31%** ;

- (ii) **prêts à des conditions compatibles avec la stratégie d'endettement du Sénégal** (élément don égal au moins à 15%) pour un montant de **1 163,009 milliards de francs CFA, soit 69%.**

Comparativement au PTIP précédent, les investissements publics programmés dans le PTIP 2016-2018 ont connu une **hausse de 522,405 milliards de francs CFA** en valeur absolue et **15,6%** en valeur relative.

Cette hausse s'explique principalement par la programmation de projets d'envergure dans six (6) secteurs prioritaires que sont : les Infrastructures et Services de Transports, les Infrastructures et Services de l'Energie, l'Agriculture, l'Education et la Formation, l'Hydraulique et l'Assainissement, la Santé et la Protection sociale. Ces projets sont les suivants :

- la desserte ferroviaire Dakar-AIBD (TER) ;
- la réhabilitation de l'axe ferroviaire Dakar- Bamako ;
- la construction de l'autoroute Thiès- Touba et le prolongement de l'autoroute à péage Diamniadio-AIBD-Mbour-Thiès ;
- la construction de la route Ndioum-Ourossogui-Bakel ;
- le programme prioritaire de désenclavement
- les opérations pour la production, le transport et la distribution d'énergie ;
- le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) ;
- le Programme Présidentiel de Promotion des Villes (PROMOVIL) ;
- le programme de construction des universités El Hadji Ibrahima Niass du Sine Saloum et Amadou Makhtar Mbow de Diamniadio ;
- le projet de construction de la troisième usine de traitement des eaux à Keur Momar Sarr (KMS 3) ;
- le relèvement des Plateaux techniques des Hôpitaux.

Satisfaits de la présentation faite par Monsieur le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, vos Commissaires ont adopté, à l'unanimité et sans débat, le projet de loi n°22/2015 portant approbation du Programme Triennal d'Investissements Publics (PTIP) 2016-2018. Ils vous demandent d'en faire autant s'il ne soulève, de votre part, aucune objection majeure.



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

ASSEMBLEE NATIONALE

XII^{ÈME} LÉGISLATURE

N° 21/2015

**LOI PORTANT APPROBATION
DU PROGRAMME TRIENNAL
D'INVESTISSEMENTS PUBLICS
2016-2018**

=====

L'Assemblée nationale, après en avoir délibéré, a adopté, en sa séance du vendredi 11 décembre 2015, la loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER : Il est approuvé le Programme Triennal d'Investissements Publics 2016-2018.

ARTICLE DEUXIEME : Les Orientations Générales, les Axes Stratégiques et les Politiques Sectorielles ainsi que les Objectifs définis dans le Plan Sénégal Emergent déterminent les projets du Programme Triennal d'Investissements Publics 2016-2018.

ARTICLE TROISIEME : La première année du Programme Triennal d'Investissements Publics 2016-2018 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016 et se termine le 31 décembre 2016.

Dakar, le 11 décembre 2015

Le Président de Séance



Moustapha NIASSE